

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du Samedi 30 Avril 2016 à 10h

Route de Saint André d'Embrun – Domaine du Pont Neuf – 05200 – EMBRUN

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Le GABION s'est réunie le 30 Avril 2016 à 10 h au siège de l'Association sur l'ordre du jour suivant :

1 – Modification de l'article 3 des statuts.

Présents :

Adhérents :– Yohan ABOLIVIER – Claude ERZUL – Yasmine BENCHEMLOUL - Matthieu BETH – Florence CARNEVALE – Arnaud CHASTAN – Christophe CLEMENTZ – Arnaud FOURNAISE - Laurence GRECHEZ – Vincent KELLER – Liliane LACORTIGLIA - Richard LACORTIGLIA – Boris OPOLKA – Jean Gabriel RAVARY – Jacqueline REIDE – Alain RICHARD – Pascal SERVAS - Jean SODE – Pierre SYLVESTRE.

Autres : -Patrice DE GABBIA – Vincent PAUL – Sylvain REMBERT – Lisa MALAPERT – Julie COHAS – Boris GEORGES – Léa FABRE – Henri FAURE – Chloé GONIN - Gilles AVAULLÉE – Laurent GUENOUN- Alain MARS – Nicolas RODRIGUEZ – Hubert DUPICZAK – Lorelei FAURA – Romain GAILLARD – Florence PERRAD – Matthieu FRANCO- Timothée RAMU.

Pouvoirs : AUI – ARCANNE – BOSCODON – Stéphane BOUCHER - Laurent CHARLES – Alain DI GIACOMO – Marie-Thérèse DI GIACOMO – Benjamin GUILLOT – Margot JAMES - Gaëlle LACORTIGLIA – Guillaume MARTIN - Lucien MAULANDI – Yvette MAULANDI – Mari-Jo MOURGUES – Yves MOUSSET – Mathieu NEUVILLE – François PIMET - Isabelle ROUX – Ghislain YUNG ;

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 43

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 19 Total : 38 le quorum est atteint.

Les feuilles de présence sont jointes à ce compte-rendu.

Le président R.Lacortiglia ouvre la séance et présente l'association. Le directeur P.Sallé nous informe des projets de la matériauthèque et des panneaux paille qui nécessitent la modification de l'article 3 des statuts de l'association. Une discussion s'engage sur l'article 3 qui est ensuite voté comme suit :

« Des chantiers de bâtiment et d'environnement seront réalisés au bénéfice des collectivités locales, des associations à but non lucratif et de services de l'État. Ils ne seront entrepris que dans la mesure où aucune concurrence déloyale ne serait exercée envers les entreprises. Dans le cas de projets réalisés en partenariat, le Gabion pourra facturer sa participation même si le bénéficiaire est un privé. (Mieux disant social, projets novateurs élaborés en commun). Le Gabion peut organiser des activités d'accueil, de visites, de conférences, etc... et demander une participation financière aux participants, groupes, scolaires, particuliers. L'association Le Gabion pourra s'investir dans des secteurs économiques nouveaux ou inexistantes liés aux buts de l'association. Des formations seront organisées. Des échanges seront développés au plan local, national et international. Des informations seront diffusées. Des travaux de recherche seront réalisés ».

Vote : 2 voix contre, 4 abstentions et 32 voix pour.

A 10h45, la réunion se termine.

Le Président, Richard Lacortiglia